

**COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											08/2016		
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	10/03	Prés.	15	Abs	8	Proc.	4	Votants	19

Par suite d'une convocation en date du dix mars deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le quinze mars deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN André.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc. ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, LEVENARD Christian à GARCIA Pierre, CAZANAVE Véronique à SARRAIL Claudine, ANGLADE Jordane à BIARD Ludovic.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Réhabilitation d'une aire de jeux : demande de subvention

L'aire de jeux située en bordure de l'Allée des Soupirs est fermée depuis août 2015. Afin de permettre aux enfants, leurs familles, mais aussi le centre de loisirs intercommunal et les familles de passage de la réutiliser il est obligatoire de la refaire entièrement.

Ce lieu d'échanges et de convivialité, destiné aux enfants de 3 à 12 ans, doit être préservé afin de maintenir le lien social.

Les travaux de réfection s'élèvent à 87 987,30 € HT, soit 105 584,76 € TTC. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat, de la CAF et du Conseil Régional.

DEMANDE SUBVENTIONS AIRE DE JEUX 2016		
Investissements 2016	HT	TTC
Montant des travaux	87 987,30	105 584,76
CAF (40 %)	35 194,92	
CONSEIL REGIONAL (30 %)	26 396,19	
ETAT (1,14 %)	1 003,06	
TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES	62 594,17	62 594,17
Reste à la charge de la commune		42 990,59

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la réhabilitation de l'aire de jeux et le plan de financement ci-dessus présentés par Madame le Maire,
- **Décide** de solliciter des subventions auprès de la CAF pour 40 % du montant HT des travaux, du Conseil Régional pour 30 % et de l'Etat pour 1.14 %,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Nicole QUILLIEN

1^{er} Adjoint délégué aux Finances
M^{me} Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2016

Application agréée E-legalite.com